



MINISTÈRE  
DU TRAVAIL,  
DE L'EMPLOI  
ET DE L'INSERTION

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction régionale  
des entreprises,  
de la concurrence,  
de la consommation,  
du travail et de l'emploi

Direction régionale des entreprises  
de la concurrence, de la consommation,  
du travail et de l'emploi  
de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Pôle Politique du Travail  
Département Santé Sécurité au Travail

Service Interentreprises de Santé au  
travail  
Drôme Provençale – Ardèche Sud  
Monsieur Didier LEOPOLD Directeur  
Pôle d'activité du Meyrol  
Rue Raymond Louis  
26200 MONTELMAR

Affaire suivie par : Stéphanie Bauvin  
Courriel : [stephanie.bauvin@direccte.gouv.fr](mailto:stephanie.bauvin@direccte.gouv.fr) ; [ara.sst@direccte.gouv.fr](mailto:ara.sst@direccte.gouv.fr)  
Téléphone : 04.72.65.58.24  
Date: 21 janvier 2021

Objet: renouvellement de l'agrément de votre service de santé au travail

Monsieur le Directeur,

Par courriel du 30 novembre 2020, vous m'avez adressé une demande de renouvellement de l'agrément pour votre service de santé au travail. Votre dossier a été complété le 11 janvier 2021.

Conformément aux dispositions de l'article R 4622-52 du code du travail, je dispose à compter de cette dernière date, d'un délai **de 4 mois** pour procéder à son instruction et prendre une décision.

Toutefois, si aucune décision expresse ne vous était parvenue **au 11 mai 2021** votre demande sera réputée acceptée et vous aurez alors la possibilité, le cas échéant, de demander par écrit, la délivrance d'une attestation d'acceptation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

La chargée du suivi des services  
de santé au travail,

Stéphanie BAUVIN.